



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 avril 2018

### L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DU RECYCLAGE REMIS EN QUESTION.

**La Confédération des Métiers de l'Environnement (CME), qui rassemble les entreprises du recyclage et de la valorisation des déchets de la FNADE et FEDEREC, alerte sur les risques économiques et environnementaux liés au projet de refonte des dispositifs d'éco-contribution des produits en vue de leur recyclage.**

Dans le cadre de la Feuille de Route de l'Économie Circulaire, le gouvernement a sollicité Monsieur Jacques Vernier pour émettre des propositions visant à faire évoluer les dispositifs dits « REP » de Responsabilité Élargie du Producteur. Ces dispositifs s'appuient sur le principe pollueur-payeur, sous la forme d'éco-contributions payées par l'entreprise qui met sur le marché des produits de consommation, et permet de financer le recyclage ou la valorisation de ces produits. Il existe actuellement une quinzaine de filières REP en France (emballages, électroménager, médicaments, meubles, ...) pour un volume de 15 millions de tonnes environ.

Selon la CME, certaines des propositions de ce rapport comportent des risques importants quant à l'atteinte des objectifs environnementaux et l'équilibre économique de la filière de recyclage, maillon pourtant incontournable de l'économie circulaire. Parmi ces propositions, la CME attire l'attention sur :

- La création de nouvelles filières REP, qui vont se substituer à des dispositifs existants et éprouvés, pour les déchets des entreprises, et notamment les déchets issus du BTP. Or, il existe des alternatives plus simples.
- Le risque de voir confier la vente des matières premières issues du recyclage à des intermédiaires inexpérimentés. Ce point est crucial car le savoir-faire de nos entreprises aujourd'hui permet de trouver chaque jour la meilleure opportunité de valorisation dans un marché mondial des matières.
- Le manque de représentation des entreprises du recyclage au sein des instances de gouvernance.
- L'absence de prise en compte de la dimension industrielle du recyclage, alors que les entreprises de la CME investissent 1,1 milliards d'euros par an dans les installations, développent l'innovation, et créent des emplois non-délocalisables.

« Nos entreprises mettent en œuvre au quotidien les filières REP et investissent dans un outil industriel performant », rappelle Dominique Maguin, Président de la CME. « Si ces propositions étaient reprises, nous ne pourrions plus jouer pleinement notre rôle et contribuer au développement du recyclage en France. »

La Confédération des Métiers de l'Environnement en chiffres : 18,5 Mds€ de chiffre d'affaires ; 1 529 entreprises ; 4 330 établissements ; 75 840 emplois directs non-délocalisables.

Contacts presse: FNADE, Elodie Bailly – [elodie@openspace.fr](mailto:elodie@openspace.fr) - 01 47 64 40 71

FEDEREC, Olivia Chabbert - [ochabbert@agence-profile.com](mailto:ochabbert@agence-profile.com) - 01 56 26 72 00